

**Date de la convocation : 13/02/2017**

**Nombre de membres :**

**En exercice : 38**

**Présents : 29**

**Absents représentés : 7**

**Absents excusés : 2**

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **21 FEVRIER 2017**

Le 13 février deux mille dix-sept, convocation des membres du Conseil Municipal pour le mercredi 21 février deux mille dix-sept,

**MARDI 21 FEVRIER 2017**, à vingt heures, réunion EXTRAORDINAIRE du Conseil Municipal sous la présidence d'Eugène Caro, Maire, formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT PRESENTS :**

Eugène CARO, Maire,  
Christian BOURGET maire délégué de PLOUBALAY,  
Philippe GUESDON maire délégué de PLESSIX-BALISSON,  
Yves BODIN, Suzanne SEVIN, Hugues MARELLE, Armelle GIGAULT, Mikaël BONENFANT, Magali ONEN-VERGER, Tanguy d'AUBERT, Françoise COHUET, Jean-Michel HASLAY, Jocelyne LECUYER, adjoints au Maire,  
Emilie DARRAS, Marie-Reine NEZOU, Guillaume VILLENEUVE, conseillers municipaux délégués,  
Anne-Sophie ARCELIN, Sandrine BEUREL, Pascal CONCERT, Bernard JOSSELIN, Denis JOSSELIN, Marie-Laure LE POTIER, Sébastien LBOUC, Sandrine LECORRE, Martine LESAICHERRE, Emile SALABERT, Denis SALMON, Dominique RAULT, Thierry TRONET.

**ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Jean-François MERDRIGNAC maire délégué de TREGON donne procuration à Mikaël BONENFANT  
Sylvie BAULAIN donne procuration à Françoise COHUET  
Mélanie TAHON- CROZET donne procuration à Eugène CARO  
Sandrine FONTENEAU donne procuration à Yves BODIN  
Ronan GUEGAN donne procuration à Hugues MARELLE  
Benoît GUIOT donne procuration à Christian BOURGET  
Denise POIDEVIN donne procuration à Martine LESAICHERRE

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Catherine DE SALINS, Marie-Pierre HAMON,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Reine NEZOU en vertu de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Lecture faite de la dernière séance, une précision est demandée concernant les délibérations 2017-65 (Création d'un emploi contractuel pour accroissement d'activité au service administratif) et 2017-66 (Création d'un emploi contractuel pour accroissement d'activité au service technique).

Question : quelle est la catégorie des emplois créés

Réponse : Pour l'emploi au service administratif, il s'agit d'un poste de catégorie B et pour l'emploi au service technique, il s'agit d'un poste de catégorie C.

A l'issue de cette précision, le compte-rendu est validé à l'unanimité

La séance est ouverte.

**Modification de l'ordre du jour**

Vote pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour

point n° 2 - Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Charges Transférées (CLECT) de la CCCE

- Après avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE, à l'unanimité, cette proposition d'inscription**

**OJ N° 1 – Délibération 2017-72**

**Projet d'extension et de réfection des infrastructures scolaires, périscolaires et de loisirs**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, le projet d'extension et de réfection des infrastructures scolaires, périscolaires et de loisirs.

Afin de répondre à l'augmentation de la population de Beaussais-sur-Mer, il est nécessaire de réaliser des travaux sur les infrastructures à vocation scolaires, périscolaires et de loisirs.

L'école maternelle du groupe scolaire Henri DEROUIN, va être agrandie.

Une nouvelle école élémentaire du groupe scolaire Henri DEROUIN va être construite, l'ancienne école sera réhabilitée pour une utilisation périscolaire (TAP...)

L'accueil de loisirs sans hébergement et la garderie vont être agrandis et une maison des jeunes va être aménagée au niveau de la salle des sports.

Le montant estimatif des travaux se décompose comme suit :

<b>Identification des travaux</b>	<b>Montant prévisionnel (HT)</b>
MO Ecole maternelle	29 197,25€*
Ecole maternelle (validé lors du CM du 08/02/2017)	369 585,44€*
Réhabilitation de l'ancienne école élémentaire en Maison des associations	480 537,00€

Construction de l'école élémentaire	1 761 936,00€
Création d'un local des jeunes dans la rotonde de la salle des sports	74 736,00€
Construction d'un centre de loisirs	633 119,00€
<b>Coût total du projet (CT)</b>	<b>3 349 110,69€</b>

\* Montant définitif issu des marchés publics

Pour la réalisation de ce projet, des aides financières ont déjà été obtenues et sont réparties comme suit :

Ressources	Montant
Contrat de territoire 2010-2015	70 000,00€
Contrat de territoire 2016-2020	294 359,00€
Subvention Fonds parlementaires (TDIL)	10 000,00 €
Fonds de Concours 2016 de la CCCE	44 958,00 €
<b>Total Ressources obtenues</b>	<b>419 317,00 €</b>

Afin de compléter ce financement, des aides vont être demandées.

#### Le maire demande au conseil municipal

- d'approuver le projet d'extension et de réfection des locaux scolaires et périscolaire,
  - de l'autoriser à demander toutes les subventions concernant ce projet.
  - de l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette opération
- 
- Après avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE, à l'unanimité**, d'approuver le projet d'extension et de réfection des locaux scolaires et périscolaire, de l'autoriser à demander toutes les subventions concernant ce projet et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette opération

**OJ N° 2 - Délibération 2017-73**

## **Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Charges Transférées (CLECT) de la CCCE**

Suite à l'intégration de la Commune de Trémereuc au sein de la communauté de communes la CLECT qui s'est réunie, a décidé à l'unanimité de déterminer le montant de l'attribution fiscale que la Communauté de Communes de la Côtes d'émeraude versera à la commune de Trémereuc s'élèvera à 75 655€.

**Le maire demande au conseil municipal**, d'approuver le rapport de la CLECT et l'autoriser à signer tous les documents y afférents.

- Après avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE, à l'unanimité d'approuver le rapport de la CLECT et l'autoriser à signer tous les documents y afférents.**